



Rupture conventionnelle de contrat

Par **luluj06**, le **04/07/2012** à **21:55**

Bonjour,

Je suis en poste depuis 1 an , et je n ai toujours pas eu de rendez vous a la medecine du travail. Malgré une tentative oral et ecrite , mon employeur ne ce décide toujours pas a prendre rendez vous.

A cause de nombreux conflits avec avec celle ci je souhaite partir pour effectuer une reconversion , et pour etre pris en charge je dois garder mes droits au chômage pour cela j ai proposé une rupture conventionnelle de contrat mais elle n'est pas d'accord.

Alors puis je poser une demission pour non respect du contrat de travail et est ce que celle ci me permettrai de garder mes droits?

Par **DSO**, le **05/07/2012** à **09:01**

Bonjour,

Non, ce ne serait pas une démission reconnue légitime par le Pôle Emploi.

Cordialement,
DSO